

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317379

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME DANIELLE BRUNET**

**OBJET : Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) Istres Ouest Provence :
renouvellement du protocole d'accord 2020-2022.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département soutient financièrement les plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) dans leurs missions d'accompagnement socioprofessionnel et de placement en emploi des demandeurs d'emploi de longue durée, dont les bénéficiaires du RSA (BRSA).

Les PLIE sont des dispositifs partenariaux réunissant l'Etat, la Région, le Département, les intercommunalités et éventuellement les communes autour d'un objectif commun : faciliter l'accès à l'emploi et à la qualification des personnes en difficulté, en proposant un accompagnement à l'emploi individualisé. Les engagements de chaque partenaire sont inclus dans un document cadre "le protocole d'accord".

Le protocole d'accord du PLIE Istres Ouest Provence 2015-2019 étant arrivé à échéance le 31 décembre 2019, il est proposé de le renouveler pour la période 2020-2022. Ce PLIE est porté par l'association réussir Provence.

Les objectifs du PLIE sont les suivants :

- accompagner 1100 personnes par an, dont au minimum 60 % de BRSA, soit 660 BRSA.
- l'objectif annuel de sorties positives est de 50 % du nombre total de sorties. Sont entendues comme sorties positives : C.D.I. \geq temps partiel légal, CDD \geq 6 mois et \geq temps partiel légal, contrat aidé \geq 6 mois, formation qualifiante ou professionnalisante, intérim régulier, création d'entreprise.

Bilan de l'action 2015-2016-2017-2018-2019 couvrant la période du 01/01/2015 au 30/09/2019 (sur cette période l'objectif était d'accompagner 50 % de BRSA et non 60 %)

- Accompagnement :

Année	Nb personnes suivies sur l'année	dont BRSA	% de BRSA
2015	1132	637	56 %
2016	1102	624	57 %
2017	1146	642	56 %
2018	1107	605	55 %
2019 (au 30/09)	1026	539	52 %

- Sorties positives :

Année	% de sorties positives sur le total des sorties	Nb sorties positives	dont BRSA
2015	58 %	256	134
2016	54 %	272	149
2017	56 %	266	142
2018	55 %	250	127
2019 (au 30/09)	54 %	182	89

Les résultats du PLIE, en termes de sorties positives, sont supérieurs aux objectifs fixés et très satisfaisants.

Ce rapport concerne le renouvellement du protocole du PLIE Istres Ouest Provence pour la période 2020-2022 et ne comporte aucune incidence financière. En effet, l'engagement financier du Département envers les PLIE du territoire métropolitain, dont fait partie le PLIE Istres Ouest Provence, fait l'objet d'une convention financière pluriannuelle, dite convention de fonds de concours, en cours avec la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la période 2018-2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL